



## AIDES

# Accompagnement des Plateformes Mutualisées et Ouvertes de Recherche en Nouvelle- Aquitaine

### Publics concernés

- #Établissement public
- #Laboratoire de recherche
- #Université, Enseignement supérieur, Recherche

### Domaines secondaires

- [#Recherche](#)
- [#Enseignement supérieur](#)

Ce dispositif vise à favoriser l'installation d'équipements partagés au sein des équipes ou communautés de recherche, pour la réalisation de programmes de recherche et accessibles directement - ou à travers des projets d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) collaboratifs – aux acteurs socio-économiques.

## Objectif

Ces équipements doivent être mis à disposition des programmes de recherche portés par les laboratoires, des projets de Recherche et de Développement (R&D) impliquant des acteurs socio-économiques, et des formations. Il s'agit de développer un outil partagé de recherche (plateforme), de renforcer les compétences d'une plateforme existante ou de renforcer l'ouverture d'une plateforme aux acteurs économiques.

## Calendrier

**Dépôt des dossiers :** Au fil de l'eau, à compter du 16/10/2025

**Fin de dépôt des dossiers :** 31/12/2027

## B&eacute;n&eacute;ficiaire

Les bénéficiaires du présent dispositif sont exclusivement des organismes publics de recherche et des établissements publics d'enseignement supérieur (universités et écoles ; établissements d'enseignement supérieur consulaires hors écoles de commerce) présents en Nouvelle-Aquitaine.

Tous les projets doivent avoir été présentés devant le Conseil Scientifique ou auprès de la direction de l'établissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur auquel est rattaché le coordinateur du projet. Cet établissement bénéficiaire chef de file contacte ensuite la Région Nouvelle-Aquitaine pour présenter son projet.

## Montant

---

Ce dispositif permet de soutenir des projets de plateformes en participant au financement des dépenses d'investissement. Il peut également couvrir le recrutement, pour une durée maximale de 12 mois, d'un unique jeune chercheur en contrat post-doctoral ou d'un ingénieur de recherche par projet, ainsi que des dépenses d'aménagement strictement nécessaires à la mise en place des équipements présentés (soutien pouvant aller jusqu'à 100 % de l'assiette éligible sous certaines conditions).

## Critères de sélection

---

Ainsi, les critères suivants structurent l'évaluation des projets :

**1-Contexte scientifique et historique du projet** de plateforme ou d'équipement complémentaire d'une plateforme existante ;

**2-Insertion de la plateforme dans les écosystèmes de recherche et d'innovation** de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Complémentarité avec les équipements structurants existants ou opportunité de favoriser l'émergence de nouvelles recherches et/ou de nouvelles formations ;
- Adéquation avec les filières économiques et les enjeux spécifiques du territoire.

**3-Modèle économique :**

- Pertinence de l'organisation et des méthodologies prévues pour l'installation et la gestion de la Plateforme ;
- Adéquation entre les objectifs du projet et les besoins identifiés ;
- Réalité des financements obtenus (investissement et fonctionnement) et de la participation des acteurs socio-économiques ;
- Viabilité de l'outil au regard du modèle économique présenté.

**4-Pertinence de la gouvernance :**

- Adéquation des instances de gouvernance avec les activités et les objectifs de la plateforme ;
- Association des acteurs socio-économiques régionaux dans le schéma de gouvernance ;
- Qualité du plan de communication et capacité à rendre attractives les activités de la plateforme.

**5-Retombées économiques et/ou sociales pour le territoire régional :**

- Perspectives d'applications des projets menés sur la plateforme, en réponse à des enjeux économiques et sociétaux ;

- Contribution de l'outil à l'innovation pour les filières régionales ou au ressourcement des politiques régionales (intérêts des acteurs pour ce projet) ;
- Participation directe ou indirecte à la mise en place et à l'exploitation des équipements par les acteurs socio-économiques régionaux (notamment industriels) ;
- Implication financière des partenaires régionaux.

## **6-Diffusion des sciences vers le grand public.**

## **Comment faire ma demande ?**

---

Avant de compléter un dossier de demande de subvention via l'outil "Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine" (MDNA), vous devez lire de manière exhaustive le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous qui présente les conditions du soutien pour ce dispositif.

La fiche de saisine, le dossier de candidature (document word), le budget global de la plateforme (document excel), la méthodologie de monitoring des activités et fichiers associés seront fournis par la Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur et Transfert de Technologie de la Région lors des échanges préalables de présentation du projet.

Les projets doivent d'abord être partagés avec la Direction de la Recherche, Enseignement Supérieur et Transfert de Technologie de la Région Nouvelle-Aquitaine avant d'être déposés dans l'outil MDNA. Cette présentation des projets à la Région Nouvelle-Aquitaine et la soumission des dossiers dans l'outil se font au fil de l'eau à compter du 16/10/2025 date d'ouverture du dispositif et jusqu'au 31/12/2027.

Le plan de financement du projet sera saisi directement en ligne sur l'outil MDNA.

## **Correspondants**

---

### **• Direction de l'enseignement supérieur recherche et transfert de technologie**

[aap-plateformes@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:aap-plateformes@nouvelle-aquitaine.fr)

### **• Direction de l'enseignement supérieur recherche et transfert de technologie**

Service Relation Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption